

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW : code 01

---

## Nomination de M<sup>e</sup> Patrick Michel à titre de directeur des poursuites criminelles et pénales

---

Québec, le 20 avril 2021 – L'Assemblée nationale du Québec a procédé aujourd'hui à la nomination de M<sup>e</sup> Patrick Michel à titre de directeur des poursuites criminelles et pénales, pour un mandat de sept ans.

« Je tiens à remercier les membres de l'Assemblée nationale du Québec de la confiance qu'ils me témoignent et dont je saurai être digne. Je m'engage aujourd'hui à travailler sans relâche avec tout le personnel du Directeur des poursuites criminelles et pénales à la recherche de la justice et à la protection de la population, plus particulièrement dans le respect des intérêts légitimes des personnes victimes. Je m'engage également à travailler à une meilleure compréhension du rôle et des décisions de l'institution du Directeur des poursuites criminelles et pénales pour assurer la confiance du public à son endroit. »

Admis au Barreau du Québec en 2000, M<sup>e</sup> Patrick Michel est procureur aux poursuites criminelles et pénales, précédemment substitut du procureur général, depuis bientôt 21 ans. Il a débuté sa carrière au ministère de la Justice en 2001 au Bureau de lutte aux produits de la criminalité. De 2007 à 2013, M<sup>e</sup> Michel a agi à titre de conseiller juridique auprès du ministère de la Justice et procureur général dans le domaine du développement des orientations et des politiques, qu'elles soient ministérielles, gouvernementales ou législatives, en matières criminelles et pénales, tant au niveau provincial que fédéral.

En 2013, il fait son entrée au [Directeur des poursuites criminelles et pénales \(DPCP\)](#) à titre de procureur en chef du Bureau du service juridique, dont le mandat est de fournir des conseils juridiques à l'ensemble du réseau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, et de conseiller les autorités du DPCP sur des questions de nature institutionnelle ou concernant le développement de politiques en matière de poursuite. M<sup>e</sup> Michel a notamment représenté l'institution du DPCP à l'occasion de différentes commissions parlementaires et commissions d'enquête publique. Il est également membre du Comité permanent du Barreau en droit criminel depuis 2005.

### **Le Directeur des poursuites criminelles et pénales**

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

Chaque dossier soumis au DPCP est analysé avec rigueur et impartialité. La norme qui guide les procureurs concernant l'opportunité d'entreprendre une poursuite est prévue à la [directive ACC-3](#).

- 2 -

- 30 -

Source :  
Audrey Roy-Cloutier  
Porte-parole  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
418 643-4085